

REÇU LE  
02 MAI 2019



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'État

Paris, le 29 AVR. 2019

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 12 décembre 2018, vous m'avez interrogé sur la possibilité du versement d'une prime de fin d'année.

Je vous informe qu'en 2019, les agents du ministère pourront bénéficier de plusieurs mesures sociales mises en place par le gouvernement. Tout d'abord, les heures supplémentaires touchées par certaines catégories d'agents ne seront pas fiscalisées, ni soumises à cotisations sociales. Les agents de la fonction publique sont aussi éligibles à la prime d'activité. Ils bénéficieront donc de l'augmentation de 90 euros de cette prime dès lors qu'ils remplissent les conditions de ressources.

Ensuite, dans le cadre du rendez-vous salarial, le gouvernement a également rappelé l'application pleine et entière du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) dont l'objectif est de revaloriser les grilles salariales et les rémunérations. La compensation de la hausse de la CSG concernera aussi une grande partie des agents du ministère. La monétisation du compte épargne-temps fera aussi l'objet en 2019 d'une revalorisation, ainsi qu'un certain nombre d'indemnités, notamment celles liées aux déplacements avec son véhicule personnel, relevées de 17%, ce qui n'avait pas été fait depuis 10 ans, ou le barème des nuitées lors de déplacements professionnels des agents.

Enfin, je vous rappelle que notre ministère bénéficie en 2019 d'une enveloppe catégorielle de près de 20 M€, comprenant notamment la mise en œuvre du protocole PPCR, la mise en œuvre d'une enveloppe de 6 M€ de complément indemnitaire annuel pour les personnels relevant du régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), la quatrième tranche du plan de requalification des emplois et un taux exceptionnel de promus / promouvables au bénéfice des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État.

Au regard de l'ensemble de ces mesures, je vous confirme que le principe du versement d'une prime de fin d'année aux agents de la fonction publique n'a pas été retenu.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

*François de Rugy*  
François DE RUGY

**Monsieur Jean HEDOU**  
**Secrétaire général de FETS-FO**  
**46, rue des Petites Écuries**